



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 23 décembre 2019
affiché ou publié le lundi 23 décembre 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20191218-lmc1H22851H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H22851H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

n° 213-19 C

Objet : RD - Communication du bilan de la 1ère année d'exploitation du parc évènementiel du Phare

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 68

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Hubert Marechal

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar

- conseillers excusés : 10

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Julien Donzel - Maryse Fabre - Mustapha Hamadi - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

délibération n° 213-19 C

objet **RD - Communication du bilan de la 1ère année d'exploitation du parc évènementiel du Phare**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que l'exploitation du parc évènementiel du Phare a été confiée à la société dédiée SavoiExpo Evènements, dans le cadre d'un contrat en délégation de service public, en concession d'une durée de 25 ans, pour la modernisation, le financement, la promotion et l'exploitation du Parc évènementiel du Phare (Parc des expositions et Phare).

Le contrat de DSP a été conclu pour une durée de 25 ans (du 19 janvier 2018 à 2042) entre :

- le délégant : Grand Chambéry,
- le délégataire : la société dédiée SavoiExpo Evènements, agissant en tant que mandataire du groupement d'entreprises, constitué de :
 - o SavoiExpo Evènements,
 - o la société S-PASS.

La société SavoiExpo Evènements est une SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle) détenue à 100 % par l'association SavoiExpo.

SavoiExpo Evènements a établi un contrat de subdélégation avec la société S-PASS pour une durée de 6 ans.

La législation impose au délégataire la production d'un rapport annuel à l'autorité délégante.

Savoiexpo Evènements et la société S-Pass ont ainsi produit un rapport qui figure en annexe. L'examen du rapport a permis à Grand Chambéry de dresser une analyse des données commerciales, techniques, financières et de communication, présentée en annexe. Le rapport complet est disponible auprès de la direction des grands équipements.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 272-17 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2017 approuvant le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Phare,

Vu l'avis de la commission équipements collectifs d'agglomération du 26 novembre 2019,

Vu l'avis de commission consultative des services publics locaux du 4 décembre 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte du bilan de la 1^{ère} année d'exploitation du parc évènementiel du Phare.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 213-19 C

Objet de l'acte : RD - Communication du bilan de la 1ère année d'exploitation du parc évènementiel du Phare

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 2 - Délégation de service public 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 18 décembre 2019

Annexe(s) : BILAN - SYNTHESE PAR GRAND CHAMBERY,
PARTIE 1 : DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES,
PARTIE 2 DONNEES TECHNIQUES, PARTIE 3 : ACTIVITES,
PARTIE 4 : ACTIONS DE COMMUNICATIONS,
PARTIE 5 : EXPLOITATION ET QUALITE DE SERVICE,
1.1-Compte exploitation du délégataire, 1.2-tarifs parc,
1.4-coefficient indexation, 1.5-bilan comptes de résultats Parc,
1.6-bilan comptes de résultats Phare,
1.7-rapport CAC Savoieexpo Evenements, 1.8-rapport CAC Phare,
2.10 Alliance réponses amenées,
2.11 Inventaire biens du délégataire Phare,
2.12 Inventaire biens du délégant Phare,
2.13 Inventaire biens sceniques du délégant, 2.14 Invest Phare,
2.15 Rapport Cofély phare, 2.16 Etat des lieux Phare,
2.2 Détail coût investissement Parc, 2.3 Inventaire GD Chambéry,
2.4 visite commune PEX, 2.5 Visite CVC PEX,
2.6 Prog Invest sur 6 ans, 2.7 Invest supplémentaires,
2.8 Plan invest suppl v2, 2.9 Plan de prévention,
3.1 Manifestations au Phare, 5.1 Allianz attestation parc,
5.2 Attest assurances dommages, 5.3 Attest assurance RC,
5.4 journal des salaires, 5.5 synthèse infos,
5.6 Enquete satisfaction spectateurs,
5.7 Enquete satisfaction spectateurs,
5.8 Enquete satisfaction spectateurs,
5.9 Enquete satisfaction spectateurs

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22851H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22851H1

Date de transmission en Préfecture : 23 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 23 décembre 2019

Période d'affichage : du au